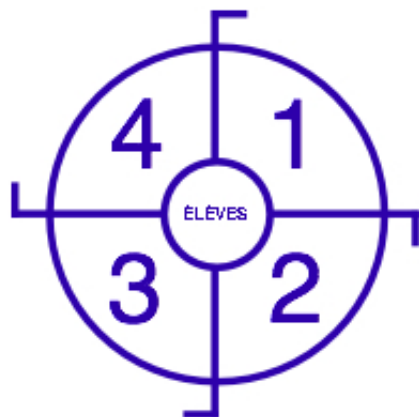


Étude sur l'éducation: 2007-08



Évaluer la prestation des services aux jeunes, aux adultes et aux étudiants du postsecondaire

Au sein de toute commission scolaire et de toute école, il existe plusieurs « **parties prenantes** » – élèves, étudiants, enseignants, parents, administrateurs et membres de la communauté – qui ont un *intérêt* dans une école en particulier ou la commission scolaire dans son ensemble. Il n'est donc pas surprenant que les parties prenantes veulent savoir :

Comment *mon école* s'en tire-t-elle?

Comment *notre Commission scolaire* s'en tire-t-elle?

Pour répondre à ces questions, la Commission scolaire crie a chargé une équipe de quatre personnes, identifiée dans la zone de texte, d'entreprendre un **processus en quatre étapes** (décrit à la page 3) afin d'examiner la prestation des services éducatifs à la Commission.

William J. Smith, Services professionnels Talleyrand
William E. Corrigan, Brentwood Consultants
Kimberly Quinn, Commission scolaire crie
Mary Bear, Commission scolaire crie

Le présent document vise à donner aux parties prenantes de l'information générale sur l'évaluation. Nous vous invitons à communiquer avec tout membre de l'équipe d'évaluation pour toute autre question au sujet de l'évaluation.

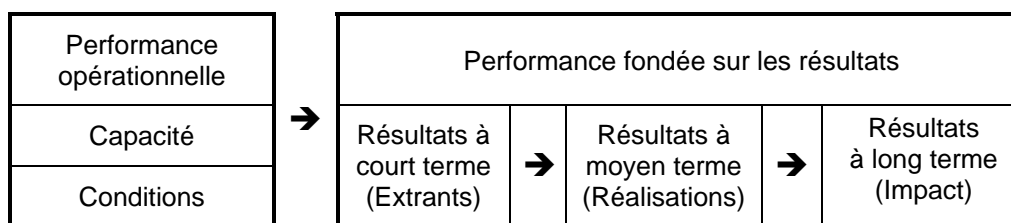
Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire des commentaires au sujet de l'Étude sur l'éducation :	
http://www.cscee.qc.ca/Edreview/Fr/Etude_Ed.htm	Edreview@cscee.qc.ca

Quel est l'objet de l'évaluation?

L'objet de la présente évaluation est la **performance** de la Commission scolaire crie, ses écoles et autres unités de service. Le mot « performance » pouvant avoir plusieurs sens, il est important de le définir. La présente évaluation touche deux aspects de la performance :

- la mesure dans laquelle la Commission atteint des *résultats* et *fonctionne* conformément à sa vision et ses buts.

Le premier aspect - résultats – touche ce que la Commission entend accomplir. Un **résultat** est quelque chose qui survient, qu'on peut mesurer ou décrire, et qui s'explique par une mesure (ou activité) entreprise par la Commission à l'aide de ressources variées dont elle dispose. Un résultat en entraîne souvent un autre, une séquence qu'on appelle **chaîne des résultats**. Par souci de clarté, nous appelons extrants les résultats à court-terme, réalisations ceux à moyen terme, et impact ceux à long termes.



Le deuxième aspect de l'évaluation - fonctionnement – touche ce que la Commission fait pour atteindre les résultats escomptés.

La performance d'un organisme comme une école ou une commission scolaire est directement reliée à l'ensemble des facteurs qui déterminent son habileté, ou **capacité**, à fournir les services ou à atteindre les résultats. Ainsi, la présente évaluation examinera aussi les structures, systèmes, et ressources de la Commission, ainsi que tout autre élément connexe, qui lui permettent de fonctionner, de même que toute **condition** qui facilite ou nuit à sa performance.

La présente évaluation vise deux objectifs complémentaires : la **reddition de comptes** et l'**amélioration**,


- pour permettre à la Commission de *répondre* aux parties prenantes pour la confiance qu'elles lui témoignent au chapitre de l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes; et
- pour soutenir le développement de programmes et la prestation de services afin de faire de ses écoles des lieux d'enseignement et d'apprentissage plus efficaces.

Le rapport d'évaluation (**extrant**) devrait permettre à la Commission scolaire crie d'améliorer sa performance et rehausser sa capacité (**réalisations**). À terme, ces réalisations devraient aider les élèves et les étudiants à mieux réussir à l'école et ailleurs (**impact**).

Nous évaluerons chaque **grande unité de service** au sein de la Commission: ses écoles, son centre de formation professionnelle, et les unités de services administratifs centralisées (services éducatifs, éducation permanente, services aux étudiants du postsecondaire et services administratifs). Dans chaque cas, nous examinerons la **performance** et la **capacité** de chaque unité en tenant compte de sa **mission** et de son **contexte**. L'exercice ne vise pas à évaluer ni les élèves ou étudiants ni le personnel.

Qu'est-ce qui se passe pendant l'évaluation?

L'évaluation se déroule en quatre grandes étapes, énumérées ci-dessous.

	<p style="text-align: center;">1 Planification et préparation (1^{er} août – 30 sept. 2007)</p>	<p style="text-align: center;">2 Collecte de données (1^{er} oct. – 15 déc. 2007)</p>	<p style="text-align: center;">3 Analyse des données (1^{er} jan. – 28 fév. 2008)</p>	<p style="text-align: center;">4 Rédaction du rapport (1^{er} au 28 mars 2008)</p>
---	---	---	---	--

Planification et préparation

À cette étape, nous élaborons un plan de travail qui débute avec :

- les **questions de l'évaluation** pour chaque domaine ciblé et chaque unité d'analyse; et
- les données avérées - les « **preuves** » - permettant de mesurer la performance et la capacité de ces unités, y compris, dans la mesure du possible, les *indicateurs* de performance.

Même s'il s'agit surtout d'un travail d'équipe interne, nous aimerions que les parties prenantes nous fassent connaître leurs opinions pour nous assurer que les questions posées fournissent des renseignements utiles et que les indicateurs **mesurent ce qui leur importe vraiment**.

Collecte de données

La plupart de nos interactions avec les parties prenantes auront lieu à l'étape 2, avant Noël. Nous visiterons chaque école, centre et unité de service afin de recueillir les données requises pour construire les indicateurs retenus. Nous aurons recours à diverses méthodes de collecte de données, dont entrevues, observations et examen de dossiers et de documents.

Analyse des données

Dans la nouvelle année, nous passerons en revue l'ensemble des données recueillies pour comprendre ce qu'elles nous apprennent au sujet de la performance et la capacité de la Commission et de ses grandes unités de service. À cette étape, il nous faudra peut-être retourner dans certains endroits ou parler à des parties prenantes pour nous assurer d'avoir un portrait clair et complet de la Commission et de ces unités.

Rédaction du rapport

La dernière étape sera consacrée à la rédaction et la présentation d'un rapport de nos

constats, y compris l'identification de toute question qui mérite d'être examinée plus attentivement et des recommandations de mesures à court et à long terme. Les parties prenantes pourront obtenir le rapport complet ou la version abrégée.

Un **processus éthique** pour obtenir un **produit éthique** : Toutes les étapes se dérouleront selon les lignes directrices en matière d'éthique qu'on retrouve à la page 4.

Indicateur : une *indication* ou une *mesure approximative* qui *quantifie* la performance ou fournit une preuve (visuelle ou narrative) *qualitative* de la performance, quand des mesures quantitatives ne sont pas réalisables ou une représentation plus *symbolique* de qualité est recherchée.

Les principes d'éthique qui sous-tendent l'évaluation

Nature et objectif de l'évaluation

1. Nous entreprenons la présente évaluation à la demande de la Commission scolaire crie afin de savoir comment se tire la Commission scolaire, ses écoles et ses services par rapport à divers sujets d'importance pour leurs principales parties prenantes. L'évaluation respectera les présentes lignes directrices en matière d'éthique, qui seront disponibles aux parties prenantes concernées, tout comme la description écrite de l'évaluation.

Rapports avec les participants

2. Toutes les interactions avec les « participants » au cours de la présente évaluation respecteront l'éthique et le professionnalisme, et seront fondées sur le respect, l'honnêteté et la transparence.
 - (a) Un « participant direct » prend part à l'évaluation au moyen d'un questionnaire, d'une entrevue, d'un groupe de discussion ou d'une activité observée;
 - (b) Un « participant indirect » est une personne à l'égard de qui des renseignements ont été communiqués par un tiers.
3. Nous remettons à tous les participants directs potentiels une description de l'évaluation ainsi qu'une explication de la nature et des conséquences de leur participation.

Vie privée

4. À l'exception des « renseignements de caractère courant » prévus au paragraphe 9, nous veillerons à ce que la divulgation de renseignements au sujet d'une personne ou la participation directe de toute personne soit volontaire, sans aucune contrainte, y compris le droit de faire une divulgation partielle de renseignements ou de ne pas participer à toute partie de l'évaluation et de cesser de participer en tout temps.

Confidentialité

5. Nous veillerons à ce que les données « brutes » – renseignements provenant ou au sujet des participants – soient traitées confidentiellement et partagées seulement avec les membres de notre équipe d'évaluation, qui se sont tous engagés à respecter la nature confidentielle des données. Cette information peut servir dans le futur à des équipes d'évaluation, aux mêmes conditions.

Anonymat

6. Les catégories de répondants (p. ex. enseignants, étudiantes) peuvent être identifiées dans le rapport d'évaluation ou autre support; toutefois, nous protégerons par tout moyen raisonnable et approprié l'identité de tout participant en particulier dans tout tel rapport ou autre support, à moins que la personne en question ait consenti à être identifiée, et ce, de façon explicite et écrite.

Consentement informé

7. À l'exception des « renseignements de caractère courant » prévus au paragraphe 9, nous obtiendrons le consentement écrit de chaque participant, avant la collecte de données, l'ayant déjà informé :
 - (a) au sujet de l'évaluation (selon le paragraphe 3);

- (b) du type de participation requis;
- (c) que sa participation est volontaire, y compris le droit de se retirer en tout temps; et
- (d) que tous les renseignements recueillis seront gardés confidentiels.

Cas particuliers

8. Dans le cas d'un mineur, nous veillerons à obtenir le consentement écrit d'un parent ou tuteur légal (selon le paragraphe 7). Par ailleurs, le consentement devra aussi être obtenu de chaque participant, à moins qu'il soit trop jeune pour comprendre. Dans le cas de toute autre personne incapable de donner son consentement éclairé, nous veillerons à obtenir le consentement écrit d'un parent ou tuteur légal (selon le paragraphe 7).

Renseignements de caractère courant

9. Le consentement ne sera pas requis pour recueillir ou utiliser les types de renseignements qui suivent :
 - (a) les données écrites, verbales ou d'observation au sujet du personnel (p. ex. qualifications et expérience) ou d'élèves ou d'étudiants (p. ex. résultats d'épreuves) qui n'identifient ni ne permettent d'identifier le participant;
 - (b) données provenant d'élèves ou d'étudiants actuels au sujet de travaux scolaires ou d'activités scolaires ou communautaires (p. ex. évaluation selon l'étudiant de l'enseignement en classe);
 - (c) données reliées à l'emploi provenant du personnel actuel (p. ex. commentaires sur l'organisation de l'école).

Les principes de confidentialité et de l'anonymat prévus ci-dessus (selon les paragraphes 5 et 6) seront toutefois respectés en ce qui a trait à l'utilisation de ces données.

Analyse et communication des données

10. Nous nous engageons à analyser et communiquer les données de façon éthique et honnête afin d'obtenir des constats fidèles au sujet de la Commission, ses écoles ou ses services, et à utiliser les données uniquement aux fins décrites ci-dessous (voir paragraphe 1).

Conservation des données

11. Le responsable de l'équipe d'évaluation veillera à conserver les données brutes et autre matériel provenant de l'évaluation pour au moins deux ans; les dispositions relatives à la confidentialité prévues au paragraphe 5 s'appliquent à l'ensemble des données ainsi conservées.

Engagement

12. Les engagements pris dans cet énoncé sont connus et ont été acceptés par la Commission scolaire crie et ses représentants qui acceptent aussi de se conformer à ces lignes directrices.

Remarque : Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.